

D'après le compte qu'il fournit aux États du Vivarais, assemblés à Viviers, le 19 octobre 1581, on voit que les chemins n'étaient pas sûrs. Il se fit escorter par des soldats depuis Largentière jusqu'aux Granges-de-Valence.

Voici un extrait de ce compte :

« Item pour le dangier desdits chemins, montant dudit  
« Viviers à Tournon, prins des soldatz à Rochemaure et  
« mandé prier M. du Pont, commandant à Bays, de le  
« favoriser de quelques soldatz en son passage qu'il luy en  
« auroyt mandé demy douzaine jusques à Cruas où il au-  
« roict fait boire du vin et auroyt despensé pour icelluy  
« ung escu.

« Item de la Voulte pour passer à Charmes pour le  
« dangier desdits chemins auroyt prins quatre soldatz qui  
« l'auroyent accompagné jusqu'aux Granges de Valence,  
« ayant passé audit Charmes soubz la faveur de M. le bailly  
« de la Voulte qui auroyt escript au cappitaine la Blache  
« en sa faveur et payé auxdicts soldatz, ung escu. »

Bon de Broé avait une profonde estime pour son neveu Charles de Serres. Dans toutes les circonstances difficiles de sa charge de greffier des États, il fut pour lui un conseiller et un protecteur. Lors de cette mission à la Cour, il l'appuya fortement auprès du Conseil privé du Roi et lui prêta même la somme de cent écus pour l'aider à mener à bien l'accomplissement de sa mission.

Par lettres-patentes du 12 acût 1586, Charles de Serres fut nommé juge royal du Vivarais ez sièges d'Annonay et de Villeneuve-de-Berg, en remplacement d'Antoine Bolioud, décédé. Henri III lui accorda ses hautes fonctions